



# Compte rendu Comité technique ministériel

8 novembre 2022

Le comité technique ministériel s'est réuni le 8 novembre 2022, en visioconférence, sous la présidence de Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA).

L'Alliance du Trèfle était représentée par Olivier Lapôte, Frédérique Lucas, Hélène Duchemin, Franck Cayssials et Annick Pinard.

## Déclarations liminaires et réponses de l'administration

Voir la déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle, qui évoque notamment le bilan de la mandature qui s'achève, le transfert du FEADER aux Régions, l'ONF, l'ASP, FranceAgriMer, l'ODEADOM, l'INAO, l'INFOMA, la réforme de la police de l'alimentation, l'influenza aviaire et la gestion des crises, l'organisation du travail et les élections professionnelles.

## Réponses de l'administration aux déclarations liminaires

Philippe Mérillon note la valeur prospective de nombreuses déclarations liminaires et l'administration apporte les réponses suivantes pour les sujets qui ne relèvent pas de l'ordre du jour ou des questions diverses.

### Effectifs et revue des missions du MASA

Le projet de loi de finances 2023 est le premier depuis de nombreuses années où les schémas d'emplois de tous les programmes sont préservés. Pour Philippe Mérillon, c'est un signal donné sur la nécessité de renforcer les fonctions support que ce soit par le maintien des effectifs ou les moyens informatiques.

Le rapport du CGAAER sur la revue des missions du MASA vient d'être présenté au ministre. Ce sera l'un des sujets présentés lors du premier comité social d'administration ministériel début 2023.

### Élections professionnelles

Le secrétariat général et la DGER sont très mobilisés sur ce sujet complexe et font tout pour que le scrutin soit un succès.

L'attention a été portée sur les listes électorales, avec le constat de la difficulté de les contrôler pendant les congés scolaires.

## Sécurité sanitaire des aliments (voir également les réponses aux questions diverses)

La formation spécialisée Alimentation du comité technique ministériel se réunira le 16 novembre. Le MASA est satisfait de l'arbitrage sur le calendrier (arrêt des missions de la DGCCRF en septembre 2023) qui permet de mieux préparer le transfert.

## Gestion des crises dont IA (voir également les réponses aux questions diverses)

Une mission du CGAER est en cours. Le rapport sera communiqué dans les prochaines semaines.

## Politique forestière

Cette semaine, lors du débat parlementaire sur le projet de loi de finances 2023, un amendement du gouvernement a permis le renforcement des moyens de l'ONF compte tenu des missions stratégiques de l'opérateur dans le contexte actuel de dérèglement climatique.

## Enseignement agricole

Luc Maurer, adjoint au directeur général de l'enseignement et de la recherche, apporte les réponses suivantes :

### \* Projets de loi et de pacte d'orientation et d'avenir

La nouvelle loi d'orientation agricole, s'inscrit dans le contexte du renouvellement des générations d'agriculteurs mais aussi de la souveraineté alimentaire et du changement climatique. C'est la première fois que la préparation d'une telle loi est confiée à la DGER, avec une place importante pour la formation et l'orientation.

Le ministre souhaite prendre le temps suffisant pour des travaux préparatoires avec une concertation qui débutera fin novembre-début décembre et doit s'achever au début du printemps, et en amont, des réunions bilatérales avec différents partenaires, dont les organisations syndicales.

### \* Réforme de l'enseignement professionnel

L'objectif est de mettre en valeur cette voie de formation et pas de réduire les moyens, ni les postes. Il n'est pas prévu de fermeture des établissements.

Pour le MASA, c'est l'occasion de faire valoir les atouts et les spécificités de l'enseignement agricole alors que 15 % des élèves de l'enseignement professionnel sont dans l'enseignement technique agricole. Les atouts rappelés sont les suivants : l'interaction avec les professionnels, les ateliers technologiques et les exploitations agricoles des lycées...

Les groupes de travail ouverts aux organisations syndicales, dont celles du MASA, se réunissent depuis le 7 novembre

### \* Difficultés informatiques

Un point sera fait lors du prochain CTEA du 15 novembre.

## Examen des points à l'ordre du jour

### 1- Avis sur le projet de décret relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

Sylvie Marais, sous-directrice du droit public général à la direction des affaires juridiques, présente le contexte et le projet de décret (voir les documents).

Le projet de décret est pris en application de l'article 17 du décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services.

*L'Alliance du Trèfle souhaite avoir des renseignements sur le statut d'emploi prévu, alors qu'aucun membre du CGAAER ne dispose d'information sur ce nouveau statut et que le droit d'option est annoncé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle propose qu'avant sa disparition, le CTS du CGAAER puisse se réunir en urgence pour évoquer ce calendrier.*

*Par ailleurs, elle s'interroge sur l'étendue du terme « organisme » dans l'article 1 : des structures privées pourraient-elles relever du champ d'investigation du CGAAER ?*

Les organisations syndicales évoquent également :

- la possible rémunération pour les missions d'appui du CGAAER,
- la présentation des rapports du CGAAER aux représentants du personnel,
- l'accès des agents de catégorie A,
- le statut des personnels techniques et administratifs du CGAAER,
- la plus-value de la réorganisation du CGAAER.

L'administration indique que pour le statut d'emploi et la date du droit d'option, les textes sont en consultation au Conseil supérieur de la fonction publique. Des précisions seront apportées avec les textes définitifs mais les délais seront courts pour que les personnes se positionnent.

Philippe Mérillon va faire part à la DGAFP de cette discussion car il faut de la visibilité pour la concertation.

Le terme « organisme » est fréquemment utilisé, notamment par la Cour des comptes, alors que des termes plus précis sont utilisés par les collectivités locales.

Pour les missions internationales, essentiellement en Europe et sur le pourtour méditerranéen, des rémunérations sont souvent prévues.

Les agents administratifs et techniques en poste au CGAAER, regroupés sous le vocable « personnels administratifs et techniques », ne sont pas membres du CGAAER.

Si la réforme a supprimé le « tour extérieur », le décret de 9 mars 2022 offre la possibilité aux agents de catégorie A expérimentés d'être détachés dans un emploi du groupe 2.

Le CGAAER ne fonctionne que sur mandat donné par le ministre. Les rapports sont remis au ministre, et la plupart sont publiés. Le secrétariat général n'est pas opposé sur le principe à ce que les



rapports présentant un intérêt transversal et collectif (revue des missions, gestion des crises...) soient présentés aux représentants du personnel.

Philippe Mérillon précise que la nouvelle organisation doit permettre un travail aussi fluide que maintenant et être au moins aussi efficace. Le texte prévoit de recruter des inspecteurs et pas forcément des inspecteurs généraux, donc des membres plus jeunes, pouvant apporter un regard différent.

*Le projet de décret relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux est soumis au vote.*

*Il recueille un avis favorable (celui de l'Alliance du Trèfle), deux avis défavorables et onze abstentions.*

## **2- Avis sur le projet de décret relatif à la convention type de mise à disposition des services de l'État chargés de la gestion du FEADER au titre de la programmation débutant en 2023 et jusqu'à son terme**

Philippe Mérillon présente le contexte et le projet de décret (voir les documents) et précise que Valérie Maquère, déléguée au pilotage et à la transformation, assure la même présentation au comité technique ministériel du ministère de la Transition écologique qui se déroule au même moment.

Le projet de décret sert essentiellement à proposer l'annexe qui est la convention type de transfert.

Pendant 3 mois, des conventions régionales seront déclinées sur la base de cette convention type pour concrétiser la mise à disposition.

L'article 4 de la convention type prévoit que le suivi individuel des agents par le RAPS continue.

Le dernier article acte la mise en place d'un suivi de la mise en œuvre de la convention dès le début et jusqu'au terme des 2 ans.

Un compte rendu au minimum annuel sera fait devant les instances de négociation nationales et régionales pour vérifier qu'il y a bien un suivi.

Le groupe de travail du 4 octobre a mis en évidence des questionnements nouveaux qui ont amené la mise à jour de la FAQ FEADER. Le SRH a également prévu un livret d'accompagnement de l'agent transféré (une version pour les titulaires et une version pour les contractuels) en invitant les Régions à le compléter.

Le tableau demandé de la répartition des situations par région a été transmis aux organisations syndicales. Les agents en recherche de mobilité sont bien identifiés par le RAPS qui est alerté. Depuis la diffusion du tableau la situation a évolué et aujourd'hui des difficultés de repositionnement subsistent pour moins de dix agents qui ne souhaitent pas être transférés.

*L'Alliance du Trèfle se félicite que l'accompagnement des agents soit minutieusement prévu. Elle note que le droit au retour amènera de nouveaux agents à rechercher des postes. A ce sujet, elle considère que la priorité supra légale a un faible impact, puisque elle ne s'applique pas en interministériel et la priorité sur les autres priorités n'est pas totalement acquise et ne sera pas toujours facile à prouver, un avis défavorable pouvant toujours être émis.*

*L'Alliance du Trèfle demande que l'administration reste très vigilante vis à vis des agents qui peuvent vivre très mal le transfert et ressentent une perte de sens. Pour ne parler que des agents transférés, puisque c'est le sujet à l'ordre du jour, les agents - mais aussi les professionnels - ont parfois des inquiétudes sur l'aptitude des Régions à exercer cette nouvelle mission. Sur d'autres missions d'instruction (entreprises de travaux forestiers), les refus d'apurement sont nombreux et vont conduire à faire rembourser des millions d'euros, supportés par le contribuable.*

Les organisations syndicales évoquent également :

- un dialogue difficile dans certaines régions,
- la période transitoire entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et la signature de la convention régionale,
- le positionnement sur des groupes RIFSEEP inférieurs pour les agents venant du MASA,
- des régions qui souhaitent que les agents intègrent leur poste avant la signature de la convention,
- le décalage entre la fin du droit d'option (fin 2025) et la fin des mesures de restructuration (avril 2025),
- les contrats d'assistance technique.

Philippe Mérillon reconnaît que le dialogue est variable. Il a bien fonctionné dans certaines régions, notamment la Nouvelle-Aquitaine et s'est mieux passé que prévu en Normandie où la Région a fait de gros efforts pour gérer le choix de conserver seulement deux sites.

En Bourgogne Franche Comté, les difficultés s'expliquent par ce choix de deux sites (Dijon en Côte d'Or et Besançon dans le Doubs). Peu de collègues en poste dans les six autres départements ont fait le choix de prendre un poste dans l'une de ces deux villes. Il devrait donc y avoir beaucoup de recrutements.

Pendant la période transitoire, des fonctionnaires resteront dans leur service sous l'autorité de la Région et des agents recrutés nouvellement travailleront dans les bureaux des Conseils régionaux. Il a été demandé aux Régions de commencer à réfléchir aux conventions régionales d'ici la fin de l'année pour une consultation des instances dès le début 2023.

Philippe Mérillon est étonné des inquiétudes concernant les rémunérations, car elles sont parfaitement sécurisées sur 8 ans (soit 2 périodes de 3 ans à compter de la fin de la mise à disposition de 2 ans). Pendant la mise à disposition, l'agent pourra progresser, avoir une promotion, etc. La garantie de rémunération (qui emporte l'indemnitaire) s'impose aux Régions. Le MASA transfère aux Régions les crédits nécessaires à la rémunération des agents.

Pour lui, il est impossible aux régions de proposer des groupes RIFSEEP inférieurs aux agents du MASA, la loi MAPTAM l'interdisant.

La priorité supra légale s'impose à toutes les priorités, c'est dans les textes, mais le candidat doit bien sûr avoir le profil. C'est aussi un point de vigilance du RAPS.

Le décret de transfert étant prévu dans la deuxième partie de 2023, il y aura un décalage avec la fin des mesures de restructuration. C'est aussi un point de vigilance pour le MASA.

Les budgets d'assistance techniques perdurent et les contrats d'assistance technique concernent des agents compétents qui travaillent sur des mesures complexes et constituent un vivier intéressant pour les Régions. Philippe Mérillon reste optimiste pour le devenir de ces agents sous contrat.

Un nouveau GT FEADER est prévu en fin année pour une photographie précise du transfert.

L'information des agents comprend une annonce par notification de leur transfert et un arrêté individuel de mise à disposition de l'agent lorsque la convention régionale sera signée.

*Le projet de décret relatif à la convention type de mise à disposition des services de l'État chargés de la gestion du FEADER est soumis au vote.*

*Il recueille 5 avis défavorables et 9 abstentions (dont celle de l'Alliance du Trèfle).*

### **3 - Avis sur le projet d'arrêté portant application dans les établissements publics relevant du ministère en charge de l'agriculture du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique**

Armelle Falaschi, cheffe du bureau des actions sanitaires et sociales, présente le contexte et le projet d'arrêté (voir les documents), qui concerne la plupart des établissements sous la tutelle du MASA.

En effet, l'arrêté pour le MASA publié le 28 avril 2022 comprenait également les dix établissements de l'enseignement supérieur agricole public.

Certains des opérateurs concernés par le projet d'arrêté ont souscrit via une convention de groupement de commande au marché ministériel et font déjà appel à Allodiscrim (ASP, FranceAgriMer, ODEADOM, IFCE, INAO).

L'ONF devrait le mettre en place en 2023.

L'Agence bio et l'ANSES s'organisent de leur côté.

*Le projet d'arrêté est soumis au vote.*

*Il recueille 11 avis favorables (dont celui de l'Alliance du Trèfle) et 3 abstentions.*



## Questions diverses

### Questions diverses de l'Alliance du Trèfle

#### \* Police unique de la sécurité sanitaire des aliments

*L'Alliance du Trèfle alerte, à nouveau, le ministre sur l'incapacité du réseau DGAL à remplir l'objectif fixé par le Premier ministre le 10 mai 2022 d'un renforcement des contrôles sanitaires de la chaîne alimentaire de 10% (hors remise directe), compte tenu de la faiblesse des moyens alloués au MASA (150 ETP), alors que le dernier rapport inter-inspections estimait les moyens à 245 ETP, avec la mise en place de délégations, pour maintenir une activité d'inspection équivalente à celle de la DGCCRF et ce sans compter les effectifs nécessaires aux dizaines de milliers de CERTEX.*

*L'Alliance du Trèfle demande si le ministre compte faire jouer dès maintenant la clause de revoyure pour faire inscrire au PLF rectificatif 2023 les indispensables moyens complémentaires afin de pas affaiblir la pression de contrôle sur la chaîne alimentaire ; et dans la négative, quelles priorités il donnera à ses services ?*

**Emmanuelle Soubeyran, directrice générale adjointe de la DGAL, précise que la volumétrie d'ETP du dernier rapport faisait état des effectifs présents à une date où il n'y avait pas de délégation des contrôles.**

**Le retrait de la DGCCRF au 1<sup>er</sup> septembre 2023, ne concerne pas les contrôles en remise directe, conservés jusqu'au 31/12/2023.**

**Dans ces conditions, la clause de revoyure est plutôt prévue à la fin 2023.**

*L'Alliance du Trèfle regrette que les contrôles délégués soient pris en charge par l'État et le programme 206, contrairement à d'autres délégations (environnement) où les professionnels paient les contrôles. Cela entraînera forcément une diminution des crédits pour les autres activités, dont les suites à donner pour les contrôles délégués .*

**Emmanuelle Soubeyran admet le besoin de chiffrer ce financement supplémentaire pour les délégataires.**

**Entre le système de la redevance ou le financement par l'État, le choix a été fait du financement par l'État.**

#### \* Gestion des crises en santé animale

*L'Alliance du Trèfle alerte, à nouveau, le ministre sur l'épuisement des agents en charge de la gestion des maladies animales, et sur l'effondrement possible du dispositif d'épidémiosurveillance et de gestion des épizooties en raison de la faiblesse des effectifs affectés à ces enjeux tant en administration centrale qu'en départements, des difficultés de recrutements, des dysfonctionnements des outils informatiques et des fonctions supports dans les DDI et à la faiblesse des indemnités des vétérinaires sanitaires.*

*L'Alliance du Trèfle demande si le ministre a prévu des moyens complémentaires pour faire face à l'influenza aviaire (à même date plus de cas cette année que l'année dernière), à la menace de la peste porcine africaine (proche de notre frontière en Italie), aux enquêtes complexes lors de cas de rage, maladie mortelle pour les humains et les animaux non vaccinés (et qui met en avant le problème de la lutte contre les importations illégales d'animaux de compagnie et de la gestion de ceux-ci quand ils sont connus) ainsi qu'à l'ensemble des maladies gérées par ses services vétérinaires encore reconnus "bien mondial de l'humanité" ?*

Pour Emmanuelle Soubeyran, la gestion des maladies animales, souvent associée à la gestion de crises est difficile et peut mettre en difficulté les agents.

Le MASA a beaucoup travaillé sur le sujet.

Pour l'administration centrale, la cellule de crise est remobilisée depuis un mois et consolidée par des renforts internes et externes. La cellule est désormais bien armée.

Pour les services déconcentrés, des recrutements ont été effectués fin août (80 pour l'IA et 11 pour la PPA) sans création de postes mais avec l'utilisation de possibilités de recrutement de contractuels. Ces renforts doivent permettre aux équipes de souffler.

Le MASA est soumis à des crises régulières, la PPA est à nos frontières. Le cas de rage importée montre la nécessité d'une vigilance de tous les instants.

### **\*Rémunérations des agents contractuels**

*Lors de la présentation du PLF 2023, une enveloppe a été annoncée pour de nouvelles mesures de revalorisation des traitements des contractuels autres que dans l'enseignement qui bénéficie d'un dispositif spécifique. Pouvez-vous nous confirmer qu'après celle des contractuels B survenue cette année, cette revalorisation concernera les contractuels A du programme 206, pour quel montant et à quelle échéance ? Sinon à quelle date seront-elles examinées en groupe de travail ? Actuellement plusieurs dizaines de postes de vétérinaires contractuels sont vacants dans des abattoirs. Les difficultés de recrutement concernent aussi le SIVEP, les sièges des services déconcentrés et la DGAL. Toute information faciliterait les recrutements indispensables pour soulager les collègues en poste et éviter des départs vers des secteurs moins tendus. Cette situation fait penser à la crise de l'hôpital public!*

Philippe Mérillon indique qu'il ne peut apporter que la même réponse que lors du dernier CTM : le PLF 2023 prévoit une enveloppe pour les contractuels. Quand le budget sera voté, les discussions pourront commencer avec les organisations syndicales.

### **\* Avenir des opérateurs du MASA**

*Lors des débats parlementaires, certains députés ont demandé la fusion des opérateurs pour limiter les dépenses publiques. Les agents des opérateurs du MASA souvent très attachés à leur structure sont inquiets.*

*L'Alliance du Trèfle souhaite savoir si des processus de rapprochements d'opérateurs du MASA sont envisagés ces prochaines années, et, le cas échéant, lesquels et dans combien de temps.*

Philippe Mérillon indique qu'aucun projet de fusion n'est étudié actuellement.

### **\* Devenir des agents de la M-COSA et de la CICC**

*La nouvelle PAC prévoit la suppression des contrôles « ex-post » entraînant la suppression de la mission de contrôle des opérations dans le secteur agricole (M-COSA) et de la commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC).*

*L'Alliance du Trèfle souhaite avoir des informations sur le reclassement des agents à la commission de certification des comptes des organismes payeurs (C3OP), à l'ODEADOM et à FranceAgriMer, en particulier un calendrier des principales échéances et le profil des agents concernés.*

Philippe Mérillon indique qu'il n'est pas prévu de supprimer les contrôles ex-post, mais seulement la réduction de leur périmètre. Il n'y a donc pas d'évolution fondamentale prévue à court terme de la M-COSA et de la CICC.





### \* Protection sociale complémentaire

*Entré en vigueur en début d'année, le dispositif transitoire pour la participation à la protection sociale complémentaire instaure le remboursement d'un montant forfaitaire mensuel de 15 euros dans la limite des cotisations réellement payées par l'agent.*

*L'Alliance du Trèfle souhaite avoir un bilan sur la mise en œuvre de ce dispositif pour le MASA et les opérateurs : nombre d'agents ayant fait la demande et nombre de bénéficiaires.*

Xavier Maire indique que dans le processus le MASA n'intervient qu'après enregistrement au niveau du RH de proximité et remontée auprès du bureau de gestion. En cas de difficulté de paiement, les agents sont invités à consulter leur RH de proximité.

## Réponses de l'administration aux autres questions diverses

### ➤ Recrutements en SSA suite au calendrier de transfert

Emmanuelle Soubeyran indique que la publication des postes en administration centrale est achevée et le recrutement est en cours pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023, date du transfert du pilotage à la DGAL.

Dans les services déconcentrés, la publication des postes est faite et il est prévu une prise de poste en début année suivie d'une formation de 4 à 5 mois en lien avec l'INFOMA, afin que les agents soient opérationnels au 1<sup>er</sup> septembre 2023, date effective du transfert de la mission.

### ➤ Indemnités Aïd-el-Kébir et indemnités de remplacement dans les abattoirs

Xavier Maire indique qu'il s'agit de deux sujets différents.

L'indemnité pour l'Aïd-el-Kébir sera versée au plus tard en mars 2023.

### ➤ Indemnisation des heures de nuit

La note de service sera publiée prochainement.

### ➤ Revalorisation des contractuels

Xavier Maire indique que la note de service sur la revalorisation triennale des contractuels sera publiée fin 2022-début 2023, avec un effet rétroactif au début 2022.

La revalorisation des contractuels de catégorie B a lieu progressivement, d'abord pour les nouveaux contrats et les renouvellements, puis pour les anciens.

Un groupe de travail sera organisé début 2023. D'ici là une fiche récapitulative sera diffusée.

### ➤ Simplification du processus de recrutement des contractuels

Philippe Mérillon indique qu'une mission de réflexion du RAPS est en cours pour simplifier le processus de recrutement des contractuels. Il s'agit d'une action de longue haleine.

### ➤ Télétravail

Pour Philippe Mérillon, l'administration applique l'accord.

Pour la nouvelle campagne en cours, il n'y a aucun interdit de principe, ni de doctrine : c'est à chaque structure d'apprécier la demande de l'agent et l'intérêt du service.

Le comité de suivi de l'accord de télétravail se réunira début 2023 et un bilan sera présenté.

### ➤ Forêt

Des éléments de la DGPE sur la prévention des incendies seront diffusés.